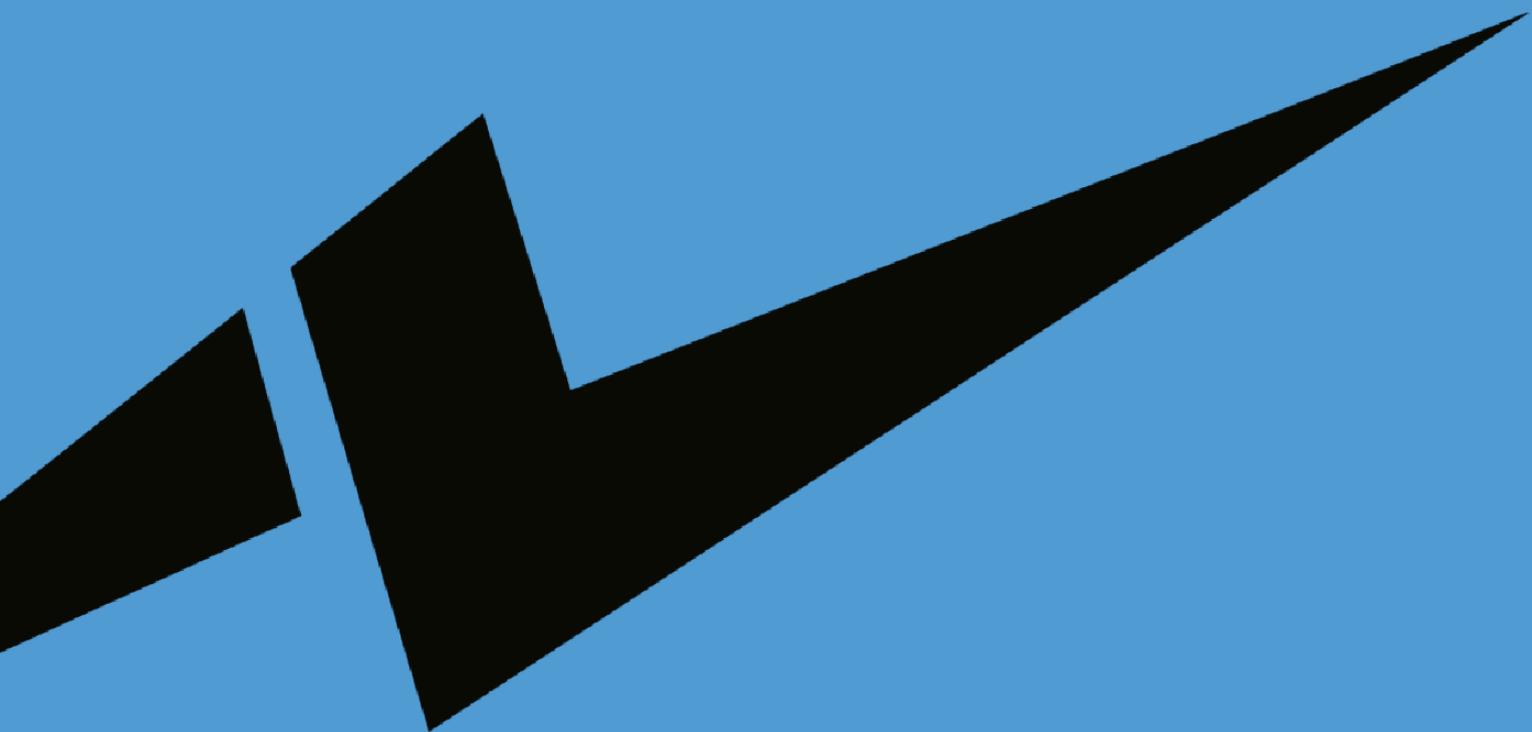


# Fiche d'information et de conseil



# Fiche d'information et de conseil du contrat d'assurance

Contrat d'assurance collective à adhésion facultative ICIOVWDV23

Besoin d'aide ? Contactez notre partenaire Evy  
email : [support@evy.eu](mailto:support@evy.eu)

## Article L521-4 du Code des assurances

Cette fiche vous renseigne sur les personnes concernées par ce contrat, l'identité de l'assureur, des intermédiaires ainsi que sur certains éléments essentiels du contrat d'assurance sur lesquels nous souhaitons particulièrement attirer votre attention.

## Informations sur notre structure

Dénomination sociale : OVELO CYCLES	Adresse : 357 avenue des lions Zone Capitou Nord 83600 Fréjus
Forme juridique : SARL	Capital social : 806 311 €
Lieu d'immatriculation : RCS Fréjus	N° d'Immatriculation : 809 107 675
Statut : Mandataire d'Intermédiaire d'assurance	
<p>Le conseil est réalisé par une enseigne agissant sous marque Ovélo. Selon l'enseigne dans laquelle vous avez acheté votre vélo, le conseil vous est protégé par l'une des entités suivantes. Nous agissons en qualité d'Intermédiaire d'assurance, mandataire de Evy Brokerage, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000.00 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 918 000 852 et à l'ORIAS sous le n° 22 006 093 (<a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a>). Son siège social est situé 38 rue des Mathurins 75008 Paris. L'autorité en charge du contrôle de nos opérations est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), située au 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.</p> <p><b>Notre accompagnement repose sur un contrôle de cohérence : nous vérifions que le contrat proposé est cohérent avec vos besoins et exigences.</b></p>	

## Informations sur le bien à assurer

Dans cette rubrique, nous reprenons les caractéristiques du bien à assurer que vous nous avez déclarées :

- Vous avez acheté un vélo éligible auprès d'Ovelo sur le site internet [www.ovelo.fr](http://www.ovelo.fr) ou dans une boutique Ovelo
- Le vélo que vous avez acheté n'est pas destiné à des fins professionnelles.

## Vos exigences et besoins exprimés

Dans cette rubrique, nous reprenons les exigences et besoins que vous nous avez exprimés :

- Vous souhaitez une couverture du vélo acheté sur [www.avelo.fr](http://www.avelo.fr) ou en boutique Ovelo en cas de dommage accidentel et de vol

## Notre proposition

Au regard de ces éléments, nous vous conseillons le produit Dommage - Oxydation - Vol qui est cohérent avec vos besoins et exigences exprimés.

Il est proposé selon 4 formules :

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Domage matériel accidentel Casse 1 an		•		
Domage matériel accidentel Casse 2 ans			•	
Vol 1 an	•	•		
Vol 2 ans			•	•

Notre conseil repose sur l'analyse suivante :

✓ Besoin respecté ✗ Besoin non respecté

Besoins exprimés	Adéquation	Détail
Vous souhaitez couvrir le matériel loué pour les dommages accidentels, oxydations accidentelles et les vols	✓	Si vous choisissez la Formule 2 ou 3, ce contrat vous couvre en cas de dommage matériel accidentel, d'oxydation accidentelle et de vol par agression, par effraction ou suite à une introduction clandestine intervenu sur le matériel loué
Vous souhaitez seulement couvrir le matériel loué pour le vol seulement	✓	Si vous choisissez la Formule 1 ou la Formule 4, ce contrat vous couvre en cas de vol par agression, effraction ou suite à une introduction clandestine intervenu sur le matériel loué

Nous vous conseillons de lire également attentivement le **Document d'Information Produit**, et la **Notice d'Information** qui comportent le détail des conditions de prise en charge, ainsi que les limites et les exclusions du contrat.

**De plus, nous vous conseillons de lire attentivement le présent document et de vérifier que la garantie correspond bien à vos besoins et que vous n'êtes pas déjà couvert par ailleurs pour les mêmes risques.**

### Comment exerçons-nous ?

Nous intervenons en qualité d'intermédiaire en assurance à titre accessoire, mandaté par Evy Brokerage.

Notre accompagnement repose sur un contrôle de cohérence : nous vérifions que le contrat proposé est cohérent avec vos besoins et exigences.

### Comment sommes-nous rémunérés ?

Dans le cadre de la distribution du contrat d'assurance nous percevons une commission, c'est-à-dire une rémunération déjà incluse dans la prime d'assurance payée par vous à l'assureur.

### Comment faire une réclamation ?

En cas de réclamation liée à la distribution du contrat d'assurance, vous pouvez vous adresser à Evy Brokerage selon les modalités suivantes :

- par email : [reclamations@evy.eu](mailto:reclamations@evy.eu)
- par courrier postal : 38, rue des Mathurins - 75008 Paris

Votre réclamation sera traitée dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de son envoi (site internet, courrier).

Si ce délai n'est pas suffisant pour le traitement des réclamations, Evy Brokerage accusera réception de celle-ci durant ce délai et une réponse vous sera apportée dans un délai de 2 mois.

A l'issue de ce délai, si un accord n'est pas trouvé, vous pouvez recourir à la Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site internet : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org). Le médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours.

Si vous avez adhéré au contrat à distance, par internet, vous pouvez également saisir le Médiateur compétent en déposant une demande sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.